



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gynécologues

Question écrite n° 96835

Texte de la question

Mme Catherine Troallic attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'accès pour les femmes à la gynécologie médicale et la formation de nouveaux gynécologues médicaux. Les effectifs des gynécologues médicaux ont chuté entre 2013 et 2015 dégradant l'accès pour les femmes à ces spécialistes alors que la gynécologie médicale tient une place importante dans notre système de santé, qu'il s'agisse d'information, de prévention, de contraception, de dépistage des cancers féminins ou de traitements médicaux tels que celui de la ménopause. Dans ce contexte, vous avez porté le nombre de postes d'internes en gynécologie médicale de 48 en 2014 à 68 en 2015. On ne peut que se féliciter de cette mesure qui va dans le bon sens. Cependant les professionnels de santé restent inquiets et craignent une pénurie de ces spécialistes, dû à l'insuffisance de postes créés depuis des années ainsi que des départs à la retraite non remplacés pour toute une génération de gynécologues médicaux. Dès lors, 6 départements seraient privés de tout gynécologue médical. Cette carence démographique de plus en plus préoccupante risque d'avoir des conséquences désastreuses sur la santé des femmes et particulièrement sur le dépistage du cancer du col de l'utérus ainsi que sur le traitement de l'endométriose qui touche environ 10 % des femmes en âge de procréer. Ainsi, un nombre croissant de femmes n'auraient plus accès à un suivi médical de proximité pouvant entraîner un retard dans le diagnostic et le traitement des pathologies. Dans ces circonstances, elle lui demande des précisions sur les mesures d'urgences envisageables en termes de formation de nouveaux gynécologues médicaux qui pourraient être mises en œuvre pour éviter une régression sociale grave en matière d'accès à la santé pour les femmes.

Texte de la réponse

Répondre aux inégalités de santé et améliorer le parcours de santé du patient dans toutes ses composantes (soins, prévention, dépistage, éducation à la santé), représentent des enjeux majeurs pour le Gouvernement. Tout d'abord, le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) de médecine est en augmentation constante. L'arrêté du 9 juillet 2015 a fixé le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) de médecine à 68 au titre de l'année universitaire 2015-2016. Ainsi, ce nombre de postes a plus que doublé entre 2012 et 2015, passant de 30 postes à 68 postes. Un effort particulier a été fait pour 2016, puisque 20 postes supplémentaires sont offerts par rapport à l'année passée. Par ailleurs, le Gouvernement s'est mobilisé pour améliorer l'accessibilité aux soins, plus particulièrement, à travers le Pacte territoire santé. L'un des engagements du pacte a conduit à simplifier, en 2013, le dispositif du contrat d'engagement de service public (CESP), bourse versée aux étudiants en médecine en contrepartie d'un engagement à s'installer en zone sous-dense. Il contribue ainsi à l'installation des professionnels dans les zones rurales.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Troallic](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96835

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juin 2016](#), page 5654

Réponse publiée au JO le : [5 juillet 2016](#), page 6226